

Intercommunales : la Wallonie met de l'ordre

Encadrement strict des rémunérations, cadastre des mandats : le catalogue des mesures prises pour éviter un autre scandale Publifin est ambitieux.

Une tornade éthique», selon le ministre-président Paul Magnette (PS) ou « une armada de décisions » pour Maxime Prévot (CDH), les membres du gouvernement wallon n'ont pas de mots assez forts pour qualifier les mesures de gouvernance et de transparence publiques présentées ce jeudi. Le texte sera « à la mesure du scandale dans l'opinion et de la blessure subie par la classe politique », assure enfin le ministre des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne (PS).

En janvier, au plus fort des révélations sur Publifin, l'exécutif avait tracé les grandes lignes d'une réforme passant

par un durcissement des normes. Trois mois plus tard, le catalogue est spectaculaire, même s'il devra faire ses preuves sur le terrain.

L'effort législatif en cours apporte une réponse à une des dérives fortes constatées à Liège. La structure intercommunale Publifin et les actionnaires publics avaient pratiquement perdu le contrôle des décisions stratégiques prises par les dirigeants de Nethys. On en revient à « l'instauration d'un contrôle systématique des intercommunales sur leurs filiales ». Il se fera sur la légalité des actes et sur la défense de l'intérêt général et de l'intérêt de l'intercommunale. ■

Modèle scandinave

Le gouvernement wallon place la barre haut :

- ▶ Cadastre annuel de tous les mandats et rémunérations.
- ▶ Rapport nominatif et individualisé des rémunérations accordées par les intercommunales.
- ▶ Budgets, comptes, délibérations des organes de gestion, procès-verbaux des intercommunales devront être accessibles au public.
- ▶ Les rémunérations seront encadrées de manière stricte.

Après Publifin, la Wallonie anticipe toute nouvelle dérive

- ▶ Le cadre juridique sera plus sévère pour les pouvoirs locaux et les structures intercommunales.
- ▶ Parmi les mesures fortes, des rémunérations sous haute surveillance.

Les membres du gouvernement wallon n'ont pas de mots assez forts pour qualifier les mesures de gouvernance et de transparence publique présentées ce jeudi. « Une tornade éthique », selon le ministre-président Paul Magnette (PS), ou « une armada de décisions » pour Maxime Prévot (CDH). Le tout prendra la forme d'un décret défendu au parlement par Pierre-Yves Dermagne (PS), le tout nouveau ministre des Pouvoirs locaux. Le texte sera « à la mesure du scandale dans l'opinion et de la blessure subie par la classe politique ».

Le 26 janvier dernier, au plus fort des révélations sur Publifin, l'exécutif avait tracé les grandes lignes d'une vaste réforme passant par un durcissement des normes. Trois mois plus tard, le catalogue est spectaculaire, même s'il devra faire ses preuves sur le terrain.

Au passage, PS et CDH rappellent que l'éthique dans la gestion des affaires publiques avait déjà fait l'objet de nombreuses initiatives législatives au sud du pays, depuis une douzaine d'années. Mais force est de constater aussi que l'imagination des décideurs locaux fut parfois (pas toujours, heureusement) débordante lorsqu'il fallait contourner la

règle ou s'engouffrer dans la moindre de ses brèches. « Nous avons donc pris le temps de nous mettre dans la peau de ceux qui auraient encore l'intention de faire preuve d'une telle créativité, nous avons voulu anticiper d'éventuels problèmes », résume Paul Magnette.

Même si les nouvelles règles « ne visent aucune situation réelle existante », elles sont clairement la réponse aux errances constatées à Liège autour du groupe Publifin-Nethys. Et au passage, elles n'épargnent pas le principal dirigeant de la société : « Avec les nouveaux plafonds pour les rémunérations, Stéphane Moreau percevra 70 % de salaire en moins chez Nethys », ne se prive pas de souligner le ministre-président.

Le nouveau cadre juridique concernera les intercommunales, mais aussi toutes

leurs filiales, les pouvoirs locaux de manière générale, de même que les organismes publics régionaux, histoire de mettre tout le monde sur le même pied. Mais les premières citées sont clairement dans le collimateur de l'exécutif. Celui-ci a commandé un audit du secteur à un consultant privé. Il a demandé un délai supplémentaire pour achever sa mission. Mais Paul Magnette et ses ministres ne s'interdisent rien : « Il y a aura peut-être des disparitions de structures, des réorganisations et sans doute des centaines de mandats en moins. »

Et la commission d'enquête ?

En attendant, l'effort législatif en cours apporte déjà une réponse à une des dérives fortes constatées à Liège : la structure intercommunale Publifin et les ac-

tionnaires publics avaient pratiquement perdu le contrôle des décisions stratégiques prises par les dirigeants de Nethys. On en revient aux fondamentaux et donc à « l'instauration d'un contrôle systématique des intercommunales sur leurs filiales et leurs sociétés participées ». Sont concernés : la prise et le retrait de participation, la cessation d'une branche d'activité et les rémunérations ! Le contrôle se fera sur la légalité des actes comme sur la défense de l'intérêt général et de l'intérêt de l'intercommunale.

D'autres mesures semblent plus anecdotiques, en tout cas très formalistes. On songe par exemple à l'obligation faite « à tout conseiller communal ou provincial titulaire d'un mandat dérivé de présenter un rapport écrit annuel de son mandat et des activités de l'organisme au sein duquel il siège et de l'exposer en séance publique du conseil communal ou provincial. » Gare à l'excès de zèle ! On se souvient qu'après les scandales dans le secteur du logement social, des mesures drastiques de gouvernance avaient été prises et s'étaient révélées contre-productives pour l'organisation du service rendu aux citoyens. Le gouvernement avait fini par relâcher la bride.

Mais il faut croire que le gouvernement a réussi son examen : l'opposition MR et Ecolo estime que la réaction « va dans le bon sens », même si elle est tardive ou insuffisante. Dans ces conditions, une question se pose : quel sort pour les recommandations de la commission d'enquête ? Le gouvernement coupe l'herbe sous le pied des députés. ■

ERIC DEFFET

mesures Les rémunérations sous pression et les activités sous surveillance

Impossible de faire preuve d'exhaustivité à propos du catalogue de mesures du gouvernement wallon, essayons d'en retenir l'essentiel. La barre est placée très haut. PS et CDH ont visé le modèle suédois de gouvernance, ce qui se fait de plus en plus sévère. Mais l'expression étant connotée chez nous, on parlera de « modèle scandinave ».

1 La transparence des mandats et des rémunérations. Pour les élus locaux ou les non-élus mandatés par un pouvoir local, il ne fera plus bon jouer les distraits. Chaque année, un cadastre publiera tous leurs mandats et les rémunérations. Une liste des mandataires défaillants sera publiée. Ce cadastre paraîtra au *Moniteur* le 15 décembre.

Plus fort encore, mais pour les intercommunales cette fois : chaque année,

les comités de rémunérations devront produire un rapport nominatif et individualisé des rémunérations accordées aux mandataires et aux gestionnaires, avec toutes les indications utiles sur le taux de participation aux réunions des organes de gestion. Ce rapport sera transmis au gouvernement, au parlement et aux communes pour début juin.

2 La circulation de l'information. On se souvient à quel point l'échevin Cédric Halin avait eu du mal à consulter des documents chez Publifin. Désormais, l'opération « livres ouverts » sera la règle pour tous les élus : budgets, comptes, délibérations des organes de gestion, procès-verbaux... Les sites internet des intercommunales ne pourront plus se contenter d'informations laconiques sur les missions de l'organisme. On devra y

trouver la liste des administrateurs, les taux de présence aux réunions, les informations pour assister à des réunions ou y inscrire des points à l'ordre du jour. Les communes, elles, publieront le cadastre de leurs participations et de leurs représentants dans les structures supralocales. Si cela vous dit : chaque intercommunale sera tenue d'organiser une réunion par an ouverte au public. On y présentera le rapport stratégique qui fera l'objet d'un débat. A noter qu'à l'heure actuelle déjà, les assemblées générales sont publiées, et qu'on ne s'y bouscule pas.

3 L'encadrement strict des rémunérations. Après Publifin, il s'agit de la question la plus sensible. A propos des intercommunales, le gouvernement wallon rappelle d'abord quelques évidences.

Un : les rémunérations doivent être proportionnelles aux responsabilités, mais aussi à la présence effective aux réunions, même dans le cas d'émoluments fixes. Deux : ces émoluments fixes sont réservés au président, vice-présidents et membres des bureaux exécutifs. Trois : pour tous les autres mandataires, le jeton de présence est la règle. Quatre : aucune rémunération ne sera tolérée pour l'exercice d'un mandat non décisionnel. La référence aux comités de secteurs « contemplatifs » de Publifin est claire...

Des plafonds sont fixés. Commençons par les mandataires dans les instances : le total de leurs rémunérations ne peut pas dépasser 50 % de l'indemnité parlementaire dans le cas de non-élus, tandis qu'il reste fixé à 150 % de celle-ci pour les élus locaux. Pour les dirigeants gestion-

naires de ces structures, le maximum autorisé « tout compris » est fixé à 245.000 euros brut de manière générale, mais à 302.500 euros pour des organismes identifiés par le gouvernement comme actifs dans des secteurs concurrentiels. C'est le cas de Nethys et donc de Stéphane Moreau.

On rappelle au passage que le titulaire d'un mandat ne peut pas l'exercer au travers d'une société de management. Et puisqu'il faut penser à tout : le nombre de réunions pouvant donner lieu à des rémunérations fixes ou par jeton de présence est limité par année. Exemple : douze réunions du conseil d'administration. Objectif : éviter l'inflation des réunions et donc des émoluments...

4 Des contrôles et des sanctions renforcés. Le gouvernement retient

l'idée d'administrateurs-experts non-élus dans les conseils d'administration des intercommunales qui développent des activités commerciales, à concurrence de 25 à 33 % du total.

Dans les structures à fonds publics complexes, comme Publifin-Nethys, le pouvoir de décision reviendra à l'intercommunale, à travers un contrôle *a priori* des décisions stratégiques et des rémunérations. Des délégués du gouvernement s'installeront dans les organismes de financement ou actifs dans les télécoms et l'énergie.

Les sanctions ? Déchéance du mandat, révocation par la structure, perte de l'éligibilité pour un élu et interdiction de mandat de six ans pour un non-élu pris en défaut. Et bien sûr, sanctions pénales en cas de faux et d'usage de faux. ■

E.D.

à Ans Moreau, maieur partant, mais toujours pas parti

Le bourgmestre absent (pour maladie) à bourgmestre en partance : Stéphane Moreau perd pied à Ans, ce dont a témoigné jeudi soir le premier conseil communal d'après son exclusion du PS, il y a 48 heures. Le sujet n'était pas à l'ordre du jour formellement. Mais il s'invitait dans toutes les conversations et occupait les esprits, en attendant de voir une « motion de défiance » sceller concrètement le sort de l'ex-homme fort du PS liégeois, bâtisseur du système Publifin-Nethys. Absent jeudi soir. Et en sursis pour ce qui concerne le mayorat de cette cité de la province de Liège subtilisée à Michel Daerden en 2011, où il avait établi son pouvoir sur le PS avant de l'affirmer dans la région plus largement.

Son éviction est écrite, comme on nous le confirmait à Ans jeudi soir. Sous la pression du boulevard de l'Empereur, Stéphane Moreau avait dû « choisir »

déjà entre le mayorat, d'une part, et la direction de Nethys, de l'autre, et s'était engagé à lâcher la fonction politique pour rester le patron dans la société dérivée de Publifin. L'heure est venue de passer à l'acte. Toujours bourgmestre en titre, tous attendent maintenant sa lettre de démission : un courrier en bonne et due forme adressé au Collège, au conseil, au secrétaire communal. Rien à ce jour. Ce serait imminent. Sans cela ? Sans cela, c'est une « motion de défiance », adoptée au conseil communal, qui aura raison du bourgmestre en titre. La majorité au pouvoir, alliant PS, MR et CDH, est, dit-on, prête à opérer s'il ne renonce pas. Et, hormis quelques soutiens au sein du PS, pas grand monde ne croit que Stéphane Moreau est encore en mesure de réunir autour de lui, siégeant cette fois comme « indépendant », une nou-

velle majorité qui lui permettrait de continuer à exercer son leadership, et de se maintenir au mayorat.

Le successeur est connu

En réalité, c'est Grégory Philippin, chef de groupe socialiste, qui succédera à Stéphane Moreau. Derrière le patron de Nethys, c'est lui qui avait fait le score (en voix de préférence) le plus important au sein de la majorité gouvernant la ville, ce qui, en vertu du code de la démocratie locale en vigueur en Wallonie, le désigne automatiquement au mayorat. Dans l'intervalle, c'est Thomas Cialone, MR, Premier échevin, qui exerce, en tant que bourgmestre faisant fonction. Le changement de régime, via lettre de démission ou motion de défiance, passera, de surcroît, par une mise au point au sein du groupe socialiste ansois. Car l'exclusion de Stéphane Moreau du PS tout

court, intervenue cette semaine, doit être confirmée au plan local, pour y produire ses effets.

Les socialistes ansois ne sont pas pressés : « Il n'y a pas de réunion prévue à ce jour », nous confie l'un d'eux. « Nous attendons en tout cas la notification d'exclusion de la part de la commission de vigilance. Nous verrons ensuite ». Au conseil communal, jeudi soir, les élus de Défi et d'Ecolo, dans l'opposition, ont tout de même demandé des éclaircissements à propos d'une situation « relativement rare ». Thomas Cialone, bourgmestre ff, a rassuré : « On gère la commune, dans l'intérêt des habitants, tout se passe dans l'ordre malgré tout. » Dans le public, on nous dit : « J'ai entendu Magnette dire que le salaire de Moreau sera réduit de 70 %, j'attends de voir, il était temps ! ». ■

DAVID COPPI

CHAISE MUSICALE

Moreau in, Pire out

Cette fois, Georges Pire (MR) a quitté son poste d'administrateur chez Nethys. Il n'y sera pas remplacé par l'instant. L'actuel conseil d'administration de Ne-

thys ne compte donc plus que quatre élus locaux, face à sept « apolitiques ». Mais il n'est pas exclu que des changements interviennent dans les prochaines semaines. « C'est la volonté politique », dit-on au MR. En parallèle, la société EDF Luminus, dont Nethys détient indirect-

tement 17,7 %, devait renouveler certains mandats d'administrateurs. Là encore, un peu de changement. André Gilles (PS) et Dominique Drion (CDH) s'en vont, victimes de l'affaire Publifin. Stéphane Moreau conserve, lui, son mandat d'administrateur. Et c'est Pol Heysse, directeur

financier de Nethys, et Melchior Wathélet (CDH), ex-ministre de l'Énergie, qui entrent au conseil d'administration. Un fameux pied de nez à Dominique Drion, quand on sait que les deux CDH liégeois ont rarement été sur la même longueur d'onde...

x.c.